

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 9 juin 2023 à 18H30
Séance ordinaire
Convocation le 02.06.2023
Affichage le 02.09.2023

Etaient présents : Mmes Josefa CHAITEMPS, Hélène DAVID-HENRIET, Liliane REGAD, MM, Francis LESEUR, Dominique DEVILLERS, Antoine DELACROIX, Joël GAUTHIER, Jean-Yves LACROIX

Absents excusés : Guy ROUSSEAU, Natacha BIGAN, Guillaume TERRAL qui a donné pouvoir à Francis LESEUR, Sandrine DEFFONTAINE qui a donné pouvoir à Hélène DAVID-HENRIET.

Secrétaire de séance : Liliane REGAD.

1-Approbation du compte-rendu du 03 avril 2023.

Adopté à l'unanimité.

2 - Délibération de la désignation des grands électeurs, élections sénatoriales

M. Francis LESEUR rappelle les modalités pour la désignation des grands électeurs, leurs fonctions et la date des élections sénatoriales, à savoir le dimanche 24 septembre 2023.

Ont été élus à l'unanimité :

Liliane REGAD, remplaçant Jean-Yves LACROIX
Antoine DELACROIX, remplaçant Joséfa CHAITEMPS
Dominique DEVILLERS, remplaçant Francis LESEUR

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230601

3 - Délibération de l'achat de deux garages situés à Lamoura

M. Le Maire présente la proposition de M. BUET, représentant de la SCI Alysse de céder à la commune de Lamoura deux garages couverts situés au 27 grande rue. Son offre est de 5 000€ par garage, soit un total de 10 000€.

Adopté à l'unanimité.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230602

4- Délibération du renouvellement du bail emphytéotique avec M. REGAD Bernard

M. Leseur présente le bail qui unit la commune à M. REGAD Bernard depuis 30 ans. Les parcelles concernées sont composées de la plage et des bâtiments.

Le conseil municipal décide de reconduire ce bail pour 30 ans et que le montant du loyer soit modifié pour atteindre 1 000€ par an.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230603

5- Délibération de l'avis de renouvellement du bail du Lac de Lamoura

M. Le Maire présente les quatre propriétaires concernés par le besoin de renouvellement de bail autour du Lac de Lamoura. Les baux sont à échéance au 31 décembre 2023. M. DELACROIX est associé à M. LESEUR pour rencontrer ces propriétaires. Cette rencontre permettra de renouveler les baux et proposer une convention autorisant le passage de la voie verte.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230604

6- Délibération des tarifs de déneigement 2023-2024

M. Lacroix prend la parole et explique qu'une réunion s'est tenue afin de déterminer les nouveaux tarifs. Il a été retenu que les nouveaux tarifs seraient basés sur les tarifs au m².

Mètre linéaire < 3 mètres de largeur	2,30 € / ml
Mètre linéaire > 3 mètres de largeur	4,60 € / ml
Le m ² de cour ou d'aire de stationnement	2,30 € / m ²
Non enrobé	4,60 € tarif unique
Prestation minimum	150 €

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230605

7 - Délibération des entreprises retenues pour l'agrandissement de l'école

M. le maire présente le tableau récapitulatif des propositions reçues. L'ouverture des plis a eu lieu le 07 juin 2023.

Le budget total respecte l'estimation initiale. Toutefois, le lot 10 « Plomberie-Chauffage-Ventilation » n'a reçu qu'une proposition de l'entreprise PICARD. Il doit être négocié car au-dessus de l'estimation.

Mme Delsuc essaye de faire accorder une subvention de 30%, seule aide possible.

Lot	Entreprises retenues	Montant HT
1 – TERRASSEMENTS - VRD	ACQUISTAPACE	23 585,30€
2 - Gros œuvre - Maçonnerie	ACQUISTAPACE	99 765,48€
3 – CHARPENTE BOIS COUVERTURE ZINGUERIE	MARILLER	68 337,06€
4 – MENUISERIES EST BOIS ALU	PAGET	33 742,46€
5 – MENUISERIES INTERIEURES	PAGET	21 284,69€

6 – PLATRERIE PEINTURES	PEINTURE COLOR	43 962,50€
7 – CARRELAGES FAIENCES	SCHIAVONE	10 058,70€
8 – SOLS SOUPLES	DROGUERIE CENTRALE	7 972,96€
9 - ELECTRICITE	PORTIGLIATTI	23 704,00€
10 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VENTILATION	PICARD	91 322,99€
TOTAL		423 736,14€

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230606

8 - Délibération du choix d'un nouveau locataire pour attribution d'un logement à la maison forestière

La locataire actuelle quitte le logement de la maison forestière située au 27 grande rue dès le 30 juin prochain. Le conseil municipal décide que le loyer sera modifié. Il sera alors de 445€ et 55€ de charge.

La candidature de Mme Clara ROMANET a été retenue.

Délibération adoptée avec une abstention : N°39275230607

9 – Délibération du passage à la nomenclature M57.

M. le maire informe le conseil municipal que le passage à cette nouvelle nomenclature sera obligatoire dès le 1^{er} janvier 2024. Mme Hélène DAVID-HENRIET indique qu'elle va suivre une formation à Lons le Saunier à ce sujet.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230608

10 – Délibération de la modification de la mise à disposition du secrétariat de mairie pour le syndicat du Chapy

M. le maire rappelle que les secrétaires de mairie sont mises à disposition des syndicats du Chapy (5h) et du Massacre (2h30). Alexandra BEN BARECK va continuer à suivre les dossiers du syndicat du Massacre. Céline GARNIER va prendre les dossiers du Chapy.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230609

11 – Délibération de nomination d'un référent déontologue pour les élus

M. le maire fait lecture des missions du référent déontologue, les modalités de saisine et les tarifs. Il indique qu'il est proposé M. Mathieu HOUSER par l'AMJ39.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230610

12 – Délibération de signature d'une convention avec Altitude fibre

M. le maire informe le conseil municipal que l'entreprise « Altitude Fibre » a pris contact avec la mairie afin d'établir une convention d'occupation sur le domaine privé leur permettant le tirage de câbles pour le passage de la fibre sur des poteaux d'éclairage appartenant à la commune de Lamoura.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230611

13 – Délibération de subvention aux associations

M. le maire indique qu'actuellement 5 associations ont déposé des demandes de subvention :

Sport et Neige : 2 200€

Abonde : 3 600€

Amicale des pompiers : 1 200€

Trans'ju : 1 000€

Flocons : 300€

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230612

14 – Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

M. le maire demande si des changements sont à apporter dans la commission de contrôle des listes électorales. Il rappelle que la commission se réunit une fois tous les ans. Aucune nouvelle candidature. Il est donc proposé de garder la même commission.

Délibération adoptée à l'unanimité : N°39275230613

15 – Informations et questions diverses

M. le maire nous informe qu'une réunion s'est tenue avec l'inspectrice d'académie. Les deux institutrices ont excusé leurs absences. M. LESEUR a informé l'inspectrice des budgets alloués aux écoles : 12 600€ en 2023 contre 10 000€ en 2022. Il lui a également indiqué qu'il ne donnait pas un avis favorable à la dérogation demandé par Mme Valérie GAUTHIER, Directrice de l'école de Lamoura. Sa décision est motivée par les indications de la commission de sécurité.

Mme Hélène DAVID-HENRIET nous informe que le 23 mai la foudre s'est abattue à proximité du Musée des Lapidaires. De nombreux dégâts sont à déplorer. Ils ont touché l'école, la crèche et le musée. Des dossiers ont été ouverts auprès de l'assurance. Un expert se rend sur place ce mercredi 14 juin.

Mme Liliane REGAD nous informe qu'une demande a été faite afin d'installer un pylône orange à la Combe du Lac. M. LESEUR signale que cette demande fait suite à un arrêté du préfet car la zone entre le Boulu et La Darbella est classée en « zone blanche ». Un délai de deux ans a été accordé par la préfecture pour la mise en conformité. Le dossier est actuellement à l'étude, l'implantation n'ayant pas encore été définie.

M. Antoine DELACROIX nous informe que la Communauté de Communes est d'accord pour déplacer le départ des pistes de ski de fond. Le départ se fera devant l'espace communal. Pour la réalisation de ces changements, des arbres seront coupés.

M. Antoine DELACROIX nous informe que la réunion de préparation de chantier pour les travaux au Lac de Lamoura se tiendra le 21 juin. Les travaux d'enrochement ne débiteront pas avant septembre.

M. Antoine DELACROIX nous fait part des dates retenues pour les marchés des producteurs organisés par l'Association ETHIQUE ET TAC qui auront lieu à Lamoura les 21 juillet et 11 août.

Mme Liliane REGAD nous informe également que 3 kermesses géantes et 2 marchés seraient organisées par la Sogestar sur la commune. Les détails de ces évènements ne sont pas encore communiqués.

La séance est levée à 19h40

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait d'acte conforme,

Le Maire,
Francis LESEUR



Le secrétaire,
Liliane REGAD

